

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, au Marché Couvert à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le dix-huit mars deux mille vingt-deux, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (44- 38 Titulaires et 6 suppléants)

44 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (21 votants – 17 titulaires – 4 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|--|-------------------------|---------------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 8. Olivier GOBERT, | 16. Stéphane MAURICE, |
| 2. Thierry BOUTEMAN, | 9. Fernande LAMOURET | 17. Sylvain TRANOY, |
| 3. Pascal BRUNIAUX, | 10. Bruno LEFEBVRE, | 18. Marie-Danièle CHEVALIER (S) |
| 4. Marie-Bernadette BUISSET-
LAVALARD | 11. Jean-Claude GUINET, | 19. Jean-Pierre COUVENT (S) |
| 5. Pascal DUEZ, | 12. Maryvone RINGEVAL, | 20. Danielle PREVOST(S) , |
| 6. M-Thérèse DOIGNEAUX, | 13. Francis NOBLECOURT, | 21. Geneviève GAUTHIER (S) |
| 7. Jean FICHAUX, | 14. Michel PRETTRE, | |
| | 15. Pascal MOMPACH, | |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (19 votants – 17 titulaires – 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|--------------------------|------------------------|----------------------------|
| 1. Fabrice BACCOUT, | 8. Henri QUONIOU, | 14. Jeremy RICHARD, |
| 2. Etienne BASQUIN, | 9. Patrice QUEVREUX, | 15. Sylvain HALLE, |
| 3. Frédéric BRICOUT | 10. Michel HENNEQUART, | 16. Jacques OLIVIER, |
| 4. Mathieu DAVOINE, | 11. Bertrand LEFEBVR | 17. Jean-Felix MACAREZ, |
| 5. Marie-Josée DEPREZ, | 12. Liliane RICHOMME, | 18. Claude DOYER (S), |
| 6. Bernadette DUBUIS, | 13. Laurence RIBES, | 19. Jean-Pierre RICHEZ (S) |
| 7. André-Marie FORRIERE, | | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 4 titulaires – 0 suppléant) : . . .

1. Michel DHANEUS,
2. Didier ESCARTIN,
3. Sylviane MAROUZE,
4. Roland SALENGRO

Membres excusés (T) :

Eddy DHERBECOURT, Jean-Marie DEVLERS, Yvette BLANCHARD, Guy COQUELLE, Jacques DENOYELLE, Benoit DHORDAIN, Dominique GAILLARD, Christian DUMONT, Olivier DELSAUX, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, Nathalie DROBINOHA, Slimane RAHEM, Laurence SAYDON, Bruno IVANEC, Bernard HUREZ, Marc LANGLAIS, Philippe LOYEZ, Romain MANESSE, Nicolas SIEGLER, Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, Yves MARECAILLE, Karine MORELLE, Daniel POTEAU, Gérard SETAN

Alexandre BASQUIN, Didier CATTOEN, Maurice DEFAUX, Pierre-Henri DUDANT, Stéphane JUMEAUX, Ludovic HAVART, Patrice BONIFACE, Daniel FORRIERES, Jean-Claude GERARD, Didier KEHL, Julien LEONARD, Jérôme MELI, Joseph MODARELLI, Yannick HERBET, Gilles PELLETIER
Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Paul SOUPLY

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ

Secrétaire de séance :

Michel HENNEQUART

TRANSMIS

Le 12 AVR. 2022

à la Sous-Préfecture

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Résultats budgétaires de l'exercice 2021

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	1 311 109,50	1 889 510,00	3 200 619,50
Titres Emis	154 460,29	663 176,31	817 636,60
Réduction de titres			
Recettes Nettes	154 460,29	663 176,31	817 636,60
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	1 311 109,50	1 889 510,00	3 200 619,50
Mandats émis	313 730,07	652 337,27	966 067,34
Annulation de mandats		265,59	265,59
Dépenses nettes	313 730,07	652 071,68	965 801,75
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent		11 104,63	
Déficit	159 269,78		148 165,15

Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
I – Budget principal					
Investissement	952 802,45		-159 269,78		793 532,67
Fonctionnement	335 884,23		11 104,63		346 988,86
Total I	1 288 686,68		- 148 165,15		1 140 521,53
II – Budgets des services à caractère administratif / 32 701 Habitez mieux					
Investissement					
Fonctionnement	343 967,07		- 24 957,56		319 009,51
Sous-Total	343 967,07		- 24 957,56		319 009,51
Total II	343 967,07		- 24 957,56		319 009,51
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
Total III					
Total I+II+III	1 632 653,75		- 173 122,71		1 459 531,04

Monsieur Sylvain TRANOY, président du Syndicat Mixte du PETER du Pays du Cambresis, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 212129 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Monsieur TRANOY, Président, propose donc de bien vouloir approuver :

- **Le compte de gestion 2021, du budget principal,**
- **Déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, annexés à la présente, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

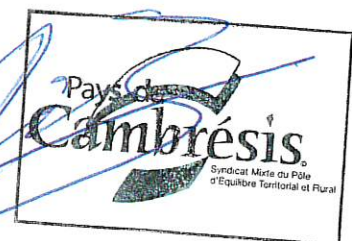
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY



Publié le 12 AVR. 2022

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2022

